

COMMUNE DE THIERS

DCM 2025-101

Marché de fourniture

Fourniture d'équipements de postes de télégestion autonome avec interface mobile et plateforme de connexion

Le Maire de la Commune de THIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122- 22 ;

Vu le Code de la Commande Publique, notamment l'article L.2123-1 ;

Vu la délibération en date du 4 juillet 2020 donnant délégation du Conseil Municipal au Maire conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la procédure de consultation engagée par la commune auprès de trois entreprises conformément aux règles de la commande publique ;

Considérant qu'il est nécessaire de se doter d'équipements de télégestion autonome avec interface mobile et plateforme de connexion afin d'assurer la collecte et le suivi des mesures de débits et de pression sur le réseau d'eau potable, ainsi que la surveillance des surverses des réseaux d'assainissement ;

Considérant la proposition de l'entreprise SAEM ENERGIES (03300 CUSSET) pour un montant de 27 139, 55 euros Hors Taxes (HT) ;

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} :

Un marché de fourniture d'équipements de postes de télégestion autonome avec interface mobile et plateforme de connexion est conclu avec l'entreprise SAEM ENERGIES (03300 CUSSET) pour un montant de 27 139, 55 euros HT.

ARTICLE 2 :

La présente décision :

- Fera l'objet d'un rendu d'utilisation de la délégation devant le Conseil Municipal au cours de sa prochaine séance publique ;
- Sera transmise en sous-préfecture, au titre du contrôle de légalité.

Fait à THIERS, le 22 décembre 2025

Le Maire,



Stéphane RODIER